

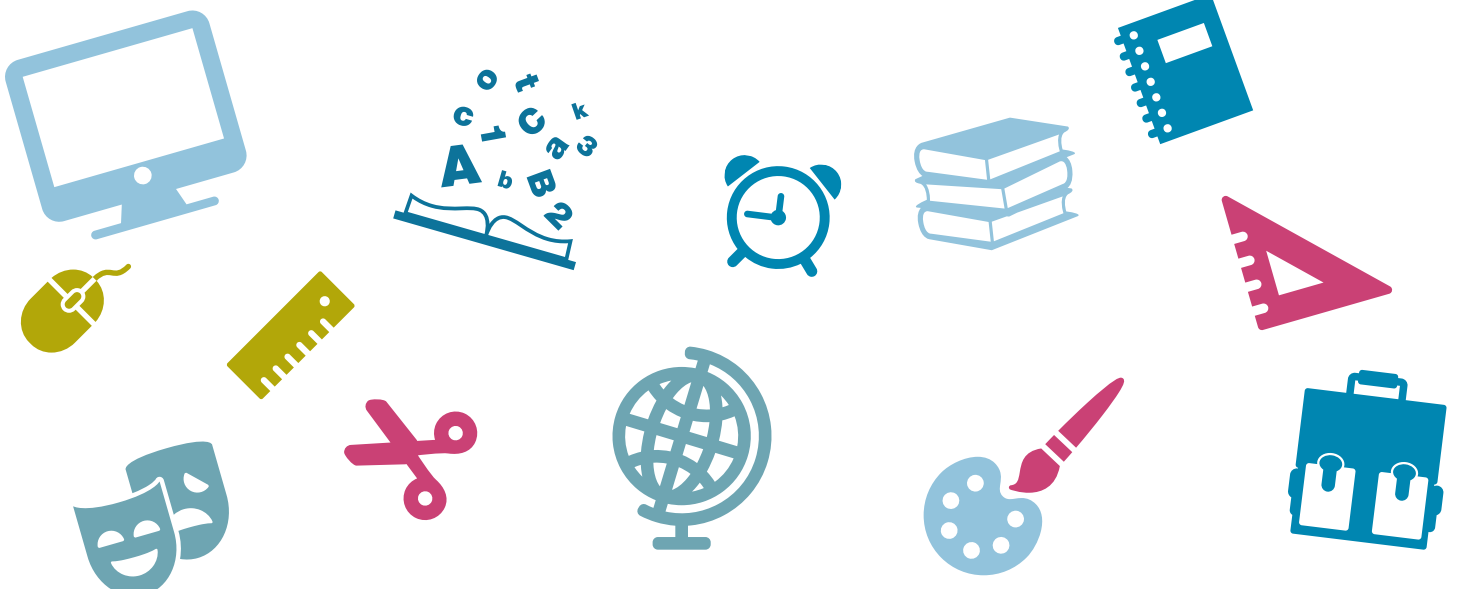


# Guide pratique

pour les porteurs de projets, élus et établissements scolaires

# CLAS

## Contrat local d'accompagnement à la scolarité





# SOMMAIRE

## Préambule 3

## Fiches

- **Fiche 1** 4  
Les principes du Clas
- **Fiche 2** 8  
L'organisation et les intervenants du Clas
- **Fiche 3** 10  
L'offre de service Clas
- **Fiche 4** 12  
Le partenariat avec les établissements scolaires
- **Fiche 5** 14  
La mise en oeuvre d'un Clas sur votre territoire
- **Fiche 6** 17  
Les autres dispositifs d'accompagnement scolaire des enfants et des jeunes



# Préambule

**Ce Guide-Repère Caf56 s'adresse aux porteurs de projets (professionnels et bénévoles), aux établissements scolaires ainsi qu'aux élus.**

Ce guide vise à renforcer la dimension qualitative des projets existants et permet à l'ensemble des contrats d'accompagnement à la scolarité (Clas) et des futurs porteurs de projet, de disposer d'un cadre commun de références quant aux objectifs et attendus des actions soutenues par la caisse d'Allocations familiales par le biais de la prestation de service dédiée.

C'est un outil :



















- méthodologique concret, conçu dans le Morbihan, à partir des pratiques de terrain,
- qui permet d'élaborer un projet Clas, de définir les rôles de chaque acteur de la volonté à la mise en œuvre.

C'est un support :

- de communication et de formation facilitant la prise de fonction des nouveaux intervenants mais aussi le dynamisme des partenariats fondamentaux,
- permettant de clarifier le dispositif auprès de tous : élus, enseignants, coordonnateurs et animateurs Clas...

## Fiches

Les pastilles de couleur indiquent prioritairement les acteurs concernés :

 Élus	 Établissements scolaires	 Porteurs de projets
→ Fiche n° 1	Les principes du Clas	  
→ Fiche n° 2	L'organisation et les intervenants du Clas	  
→ Fiche n° 3	L'offre de service du Clas	 
→ Fiche n° 4	Le partenariat avec les établissements scolaires	 
→ Fiche n° 5	La mise en oeuvre d'un Clas sur votre territoire	 
→ Fiche n° 6	Les autres dispositifs d'accompagnement scolaire des enfants et des jeunes	  

## Textes de référence

- La circulaire 2021-006 : Soutien de la branche Famille aux Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité,
- Le référentiel national de financement des Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité par les Caf de mars 2019,
- La charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001,
- La circulaire interministérielle du 8 juin 2011 relative à la mise en œuvre de la politique d'accompagnement à la scolarité,
- La circulaire interministérielle du 7 février 2012 relative à la coordination des dispositifs de soutien à la parentalité sur le plan départemental.



## Les principes du Clas

La branche Famille soutient les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas) depuis leur création en 1992. Cette implication s'est renforcée en 1996 par le déploiement d'une prestation de service spécifiquement dédiée à leur financement, puis par la signature en 2001 de la [charte de l'accompagnement à la scolarité](#), qui donne un cadre aux multiples actions développées sur le terrain.

Le soutien est réaffirmé par la Caisse nationale d'Allocations familiales sur la période 2018-2022.

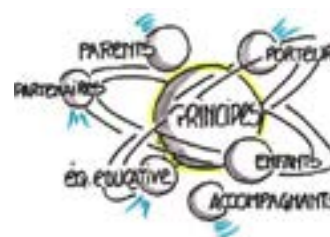
Cette offre de service s'inscrit au coeur des territoires, au plus proche des besoins des familles et des enfants, en appui sur les conventions territoriales globales et le Schéma départemental des services aux familles.



Le double objectif poursuivi par les Clas, à savoir à la fois **des actions en direction des enfants mais également de leurs parents pour consolider leurs rapports à l'école**, constitue l'originalité de ce dispositif. C'est au titre de cette dimension de soutien à la parentalité que la branche Famille finance les Clas.

**Le référentiel de mars 2019** renforce ce double objectif et développe l'action des Clas autour de quatre axes prioritaires :

- intervention auprès des **enfants et des jeunes**,
- intervention auprès et avec les **parents**,
- concertation et coordination avec **l'école** et **les établissements scolaires**,
- concertation et coordination avec les **acteurs** du territoire.



“ Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants ”



## Les principes du Clas

**Les actions du Clas** contribuent à la réduction des inégalités dans l'accès à la culture et aux savoirs des **enfants et jeunes** :

- **le Clas ne s'adresse pas à tous les enfants, mais seulement à ceux pour lesquels un besoin a été repéré.** L'orientation se fait en accord avec les parents en lien avec les enseignants voire d'autres partenaires (travailleurs sociaux, coordination Réussite Educative...).
- l'accompagnement à la scolarité est proposé **en partenariat et en complémentarité avec l'école** et les structures concourant à la coéducation des enfants, **en lien avec les parents**.
- une attention particulière lors **des moments charnières du parcours scolaire vécus par les familles** tels que l'entrée de l'enfant à l'école élémentaire, l'entrée au collège ou au lycée.
- le Clas se déroule hors temps scolaire et permet à l'enfant d'être accompagné par un tiers différent du parent ou de l'enseignant. **Ce tiers porte un autre regard sur lui.**
- les accompagnants des Clas offrent les conditions favorables aux apprentissages **sans faire l'école après l'école.**

**Les Clas** accompagnent les parents pour identifier les soutiens et pour trouver de l'aide en cas de besoin. Ils permettent :

- une réduction de la distance avec l'école, y compris avec les outils numériques,
- une amélioration des conditions de l'échange avec les membres de l'équipe éducative,
- des projets culturels (sorties ou collaborations avec des musées, médiathèques, théâtres...) et des activités d'expression (théâtre...), manuelles (peinture...) et scientifiques (informatique...) sont proposés aux enfants et leurs familles,
- des actions de sensibilisation pour prévenir ou réduire certaines pratiques ou comportements (exposition aux écrans, sommeil, gestion de la frustration...) ayant des impacts sur les apprentissages, par des échanges ou par l'organisation de temps forts (conférences, ateliers...).

**Les prestations du Clas sont gratuites** ou la participation financière des familles est symbolique.

Les actions du Clas sont à caractère **laïc** dans le respect des choix individuels.

“ Ainsi toute action qui relèverait exclusivement de l'aide aux devoirs et du seul accompagnement au travail scolaire, individualisé ou non, ne relève pas du champ de financement du Clas. ”



## Les principes du Clas

### Le Clas au service des parents, pourquoi ?

40 % des parents d'enfants de 6 à 10 ans et 50 % des parents d'enfants de plus de 11 ans jugent leur rôle « peu ou pas du tout facile »\*.

Des sujets de préoccupation prédominants :

- offrir de bonnes conditions de vie à leurs enfants,
- faire en sorte d'être proches des enfants,
- faire les bons choix en matière d'éducation,
- être suffisamment disponibles pour les enfants.

Ce qui pose le plus de difficultés concernant l'éducation gravite autour de l'école :

- la scolarité (réussite, orientation, devoirs...) pour 32 %,
- la santé (alimentation, sommeil, hygiène, maladie) pour 25 %,
- les nouvelles technologies pour 22 %.

\* sources : enquête Cnaf 2016 Tmo Region auprès de 6 622 parents d'enfant(s) âgés de 0 à 17 ans relative aux attentes et besoins des parents en matière d'accompagnement à la fonction parentale

En France, la participation des parents aux activités de l'école est plus faible que la moyenne des pays de l'Ocde\*.

Pourcentage des parents déclarant :

- échanger des idées avec le professeur de son enfant sur le rôle des parents, le soutien familial et le développement de l'enfant : 20 % contre 41,6 % moyenne Ocde,
- discuter des progrès de son enfant avec un professeur : 41,4 % contre 55,2 % moyenne Ocde,
- échanger des idées avec les professeurs sur les stratégies pouvant aider son enfant dans les apprentissages et ses devoirs à la maison : 37,1 % contre 55,5 % moyenne Ocde,
- discuter du comportement de son enfant avec un professeur : 42,3 % contre 55,7 % moyenne Ocde.

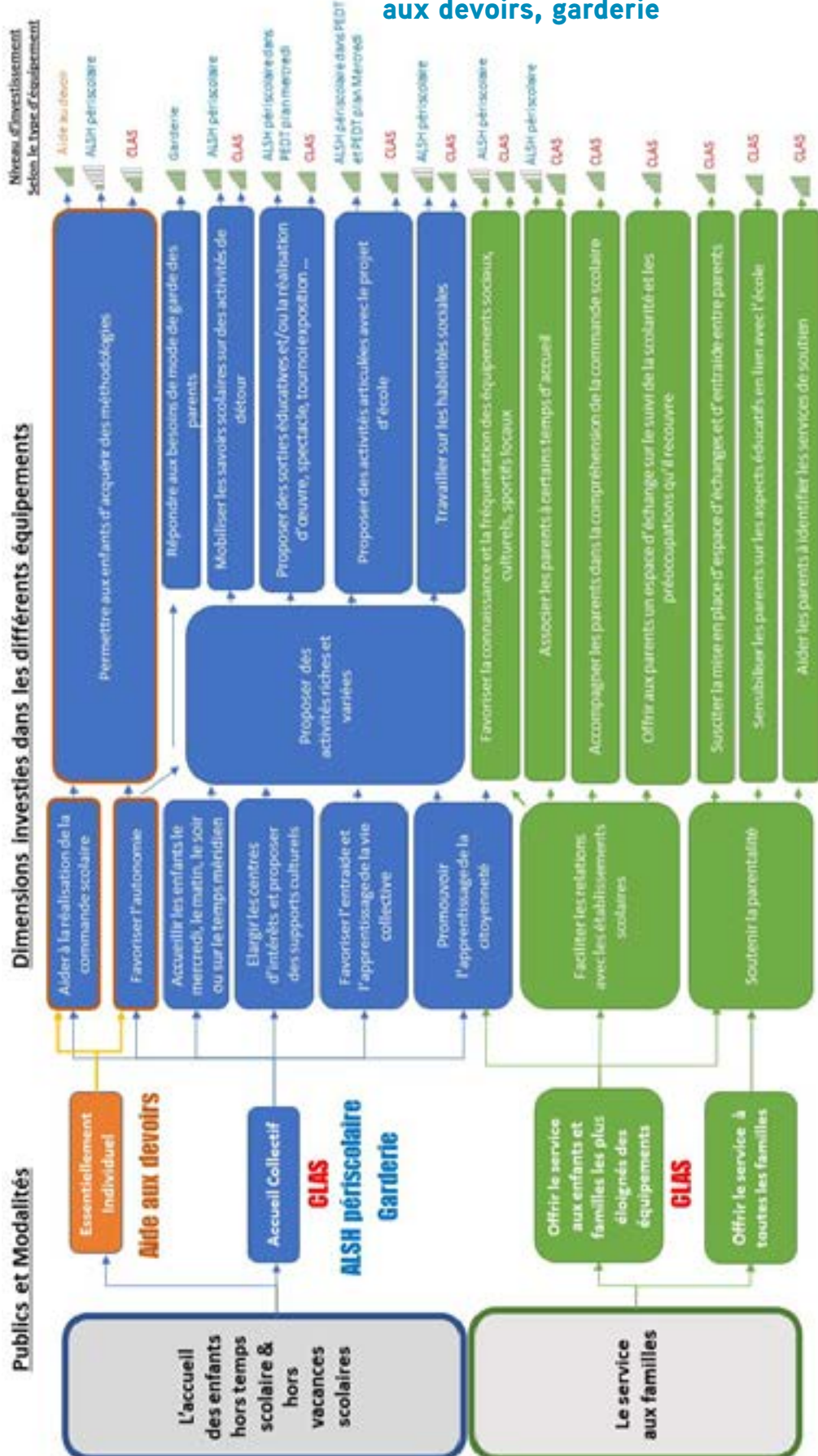
\* sources : Résultats du PISA 2015 (volume III) le bien être des élèves - OCDE 2018

“ Le Clas ne se limite pas à accueillir les enfants dans un cadre collectif après l'école. Il répond également aux préoccupations des parents et réduit, le cas échéant, la distance entre les familles et l'univers scolaire. ”



# Les principes du Clas

Complémentarités et différences Clas accueil périscolaire, aide aux devoirs, garderie







## L'organisation et les intervenants du Clas

### LE CADRE DE MISE EN OEUVRE DU RÉFÉRENTIEL

- Pour les enfants et les jeunes scolarisés dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>d</sup> degrés
- Sur une période de 27 semaines le plus souvent après les vacances de la Toussaint de l'année N jusqu'au 15 juin de l'année N + 1
- Un ou des groupes de 8 à 12 enfants maximum (5 minimum en milieu rural)
- Chaque collectif est encadré et animé par au moins deux intervenants professionnels et / ou bénévoles « accompagnants Clas »  
(en milieu rural : un accompagnant pour chaque collectif inférieur à huit enfants)
- Deux ou trois séances hebdomadaires d' 1 h 30 par enfant
- En dehors des heures de classe par des accompagnants Clas formés

### LES INTERVENANTS

**Les coordinateurs et accompagnants sont garants du respect des dimensions suivantes :**

1. Respect de la laïcité et des valeurs de la République,
2. Respect, tolérance, ouverture et écoute,
3. Confidentialité, non-jugement, impartialité,
4. Valorisation des compétences des enfants et des parents,
5. Valorisation de l'entraide au sein du Clas,
6. Réflexion et recul sur sa pratique d'accompagnant professionnel ou bénévole par l'échange avec le coordonnateur et les autres accompagnants et en s'engageant dans des actions de formation.



## L'organisation et les intervenants du Clas

### COORDONNATEURS

**Le (ou les) coordonnateur(s) sont chargés de l'encadrement des différents animateurs Clas et de la coordination avec les partenaires (associations, mairies, établissements scolaires...). Il est le garant du projet, en assure le suivi et l'évaluation.**

Il possède un niveau de formation équivalent à Bac + 2 minimum et une expérience professionnelle d'animation ou d'éducation.

Le coordonnateur doit notamment organiser des séances de présentation des différents outils nécessaires à l'animation des actions Clas.

- Il est l'interlocuteur privilégié des parents, des accompagnants Clas bénévoles ou professionnels, et des enseignants. Il explicite les objectifs et les critères d'intervention auprès des familles et des responsables d'établissement scolaire ou enseignants.
- Il favorise les relations entre les enfants, les familles, les accompagnants Clas et les établissements scolaires.
- Il encadre les accompagnants Clas :
  - il s'assure de leurs compétences,
  - il facilite les échanges d'expériences entre eux,
  - il suit la mise en place et la participation aux formations proposées,
  - il apporte aide et soutien aux accompagnants Clas en leur suggérant un certain nombre d'outils (pédagogie de détour, jeux éducatifs, activités sur les compétences psychosociales, etc.).
- En associant les accompagnants Clas bénévoles et/ou des partenaires extérieurs (associations, artistes...), il propose aux familles des activités, sous la forme d'ateliers, de sorties ou de rencontres, différenciées du champ proprement scolaire.

### ACCOMPAGNANTS CLAS

**Les accompagnants interviennent auprès des enfants et peuvent contribuer à la construction, la mise en œuvre et l'animation des temps en direction des parents.**

Aucun diplôme n'est exigé, mais ils disposent de compétences fondées sur l'expérience de l'encadrement et/ou de l'animation de groupes d'enfants, la connaissance du système scolaire et éducatif, et une bonne appréhension du contexte local. Ils sont dotés d'un sens relationnel avéré, tant avec les enfants et les jeunes qu'avec leurs parents.

Ils doivent pouvoir bénéficier de temps d'échanges, de formation sur leurs pratiques. Ces temps d'échanges et/ou de formation peuvent être organisés par les porteurs d'actions. **Un plan de formation est développé par le comité départemental parentalité** émanant du Schéma départemental des services aux familles. Dès lors qu'elles existent, l'inscription à ces formations est fortement **conseillée**.

Bénévoles ou professionnels, les accompagnants, en s'inscrivant dans le projet global du Clas, proposent aux enfants :

- d'accompagner leur progression,
- des actions et des pratiques centrées sur l'acquisition de savoirs, savoir-faire, savoir-être, sans reproduire une démarche scolaire,
- une palette d'activités, différenciées, concrètes, leur permettant d'élargir leurs connaissances et centres d'intérêts,
- de les mettre en situation de réfléchir, d'expérimenter, de s'exprimer afin de leur permettre de confronter et d'enrichir leurs représentations,
- d'apporter une aide méthodologique au travail scolaire : sur la préparation du cartable, du matériel, sur l'organisation (leçons, devoirs) du jour, de la semaine, sur la révision pour les contrôles, sur l'apprentissage du vocabulaire, sur la tenue et l'utilisation du cahier de texte, du «cahier du soir», sur la lecture des consignes et des énoncés, sur l'utilisation du dictionnaire, de l'encyclopédie, sur la recherche documentaire, sur la réalisation d'un exposé, d'un résumé, d'une biographie...,
- d'encourager les rencontres avec d'autres personnes (personnes âgées, pairs, artistes, conteurs...).



## L'offre de service du Clas

### L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS

Le Clas propose aux enfants et aux jeunes l'appui et **les ressources complémentaires** dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école et **qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.**

Les actions conduites sont centrées sur **l'aide méthodologique** au travail scolaire et sur les **apports culturels** nécessaires à la réussite scolaire des enfants. Elles contribuent à l'épanouissement personnel de l'enfant ainsi qu'à son bien-être à l'école mais également au sein de sa famille.

#### Pour les enfants, le Clas c'est :

- des temps d'écoute et d'échanges (autour d'un goûter par exemple),
- un accompagnement individuel et/ou collectif,
- l'apprentissage de la vie collective,
- de l'aide méthodologique dans l'organisation du travail personnel et pour apprendre à apprendre,
- un soutien vers plus d'autonomie,
- des projets culturels (musées, médiathèques, théâtres...),
- des activités d'expression (théâtre...), manuelles (peinture...) et scientifiques (informatique...),
- l'éducation à la citoyenneté.

### LA PLACE DES PARENTS

Les parents doivent être pleinement associés à la dynamique de mise en œuvre.

Il s'agit de **renforcer et d'améliorer les relations famille/école.**

Les accompagnants et coordonnateurs du Clas établissent des relations privilégiées avec les parents en reconnaissant leurs capacités éducatives dans une relation fondée sur l'échange et le partage.

#### Pour les parents, le Clas c'est :

- des temps d'information sur les objectifs et le contenu des actions Clas au moment de l'inscription des enfants : le respect, la tolérance, l'ouverture et l'écoute,
- une formalisation des engagements de chacun par un contrat (enfant, parents, opérateur, école) favorisant notamment l'information sur les objectifs et les contenus des actions et leur évaluation,
- un espace d'échange et de dialogue individuel et collectif, formel et informel, notamment autour des enfants, des jeunes et de l'accompagnement qui leur est proposé,
- un appui pour mieux comprendre les attentes de l'école et faciliter le dialogue avec les enseignants,
- un soutien dans leur relation avec les établissements scolaires,
- un accompagnement dans l'usage des applicatifs numériques de suivi de la scolarité de leurs enfants,
- des temps forts et de convivialité enfants/parents,
- un lieu sur lequel s'appuyer pour découvrir et faire découvrir à leur(s) enfant(s) les ressources de l'environnement,
- une orientation, le cas échéant, vers les autres dispositifs de soutien à la parentalité.



## L'offre de service du Clas



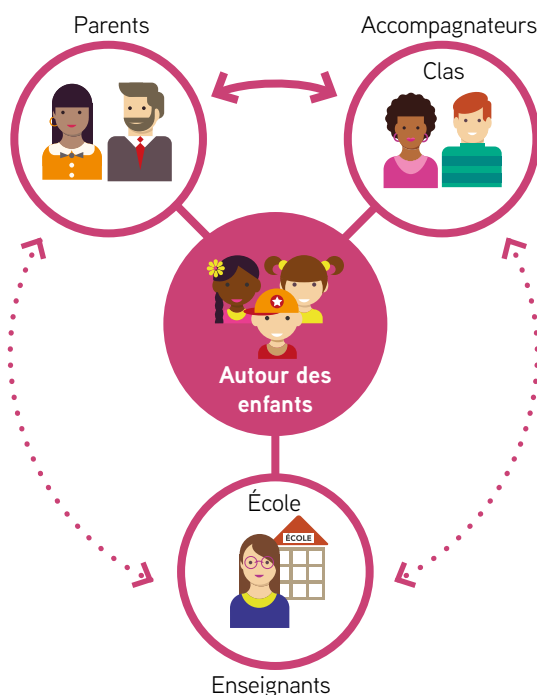
### Idées de bonnes pratiques

- Proposer aux parents des rendez-vous en début et fin d'année pour identifier leurs attentes, besoins en centrant les échanges sur les habiletés des enfants et non sur leurs performances scolaires,
- Créer des temps/lieux conviviaux permettant aux parents de s'y poser type «café des parents», espaces de discussion informels,
- Mettre à disposition et/ou attirer l'attention des parents sur certaines ressources (flyers, affiches, vidéos...) par différents canaux (mail, sms, cahier de liaison...),
- Sonder les parents sur leurs sujets de préoccupation et proposer des temps d'échanges thématiques avec l'appui éventuel de partenaires extérieurs,
- Diffuser des messages de prévention en alliance avec les écoles sur des thématiques communes (exemples : harcèlement, sommeil, alimentation...),
- Susciter et inviter les parents à mettre en place des « rituels » : vérifier les devoirs, le matériel pour le lendemain, interroger sur le vécu de la journée...
- Au désarroi, à l'incompréhension ou à l'animosité exprimés envers l'école :
  - aider la famille à reformuler ses attentes, les points à éclairer,
  - atténuer la « pression scolaire » parfois ressentie ou posée par les familles à l'égard des enfants,
  - traduire autant que possible les codes de langage ou les demandes incomprises,
  - amener la famille à entendre et prendre en compte d'autres points de vue,
  - susciter l'apaisement en préservant la confiance dans l'équipe éducative,
  - faciliter la reprise de contact en identifiant le cas échéant les bons interlocuteurs,
  - accompagner les parents dans les démarches proposées par l'école (orthophoniste, Mda...).
- Sensibiliser les parents sur l'intérêt de répondre aux rendez-vous de l'école, informer l'école des absences,
- Proposer des temps d'échange, de découverte ou d'appropriation sur les outils et services de l'école (interfaces numériques, Centre d'information et d'orientation...) ou hors l'école (médiathèques, ludothèques, associations sportives et culturelles...).



## Le partenariat avec les établissements scolaires

“ L'accompagnement à la scolarité doit se construire en collaboration avec les établissements scolaires. ”



### Les objectifs

- inscrire l'accompagnement des enfants et des parents **en cohérence avec le projet d'école** et les attendus de l'Education Nationale,
- organiser une complémentarité des interventions entre l'école, le Clas et la famille **dans le cadre d'une communauté éducative**.

Cette concertation et cette coordination avec les établissements scolaires, les directeurs d'établissement et/ou les conseillers principaux d'éducation et/ou les enseignants, **doivent être permanentes et se traduire notamment par la mise en place d'actions spécifiques à certains moments « clés »** :

- lors du diagnostic préalable puis lors de la conception du projet Clas afin de repérer les difficultés existantes et les besoins d'accompagnement des enfants et parents.
- lors du démarrage de l'activité Clas
- au moment de l'orientation de l'enfant ou du jeune pour harmoniser les interventions entre l'école, les parents et le coordinateur de l'action Clas,
- au cours de l'année, notamment en cas de difficulté rencontrée par les animateurs des Clas,
- lors du bilan de fin d'année afin notamment d'évaluer l'efficacité de l'intervention.



## Le partenariat avec les établissements scolaires



### Idées de bonnes pratiques

- Des rencontres coordonnateurs et directeurs d'école sont organisées portant notamment sur :
  - le projet d'établissement,
  - la présentation du Clas et de ses particularités par rapport aux autres dispositifs d'accompagnement des élèves,
  - les modalités d'orientation des enfants...
- Pour présenter son projet, le coordonnateur Clas est invité au Conseil des maîtres en début d'année scolaire,
- Le coordonnateur du Clas est invité à la réunion de rentrée où sont présentés les différents dispositifs d'accompagnement des enfants et des parents (CLAS, garderie périscolaire, aide aux devoirs...) afin que les familles puissent inscrire leur(s) enfant(s) en connaissance de cause,
- Le Clas a connaissance des projets des écoles,
- Le coordonnateur du Clas rencontre les associations de parents d'élèves,
- Le coordonnateur du Clas peut participer à certaines réunions autour des besoins d'un enfant ou d'enfants,
- Une équipe pluridisciplinaire pour la réussite éducative et scolaire des enfants existe ou peut être créée (de type « commission éducative de quartier »),
- Le Clas propose aux enseignants de participer ou d'assister à une (ou des) séance(s) avec les enfants,
- Les écoles proposent aux accompagnants Clas des temps en immersion au sein des classes,
- Des rencontres entre les équipes pédagogiques et les animateurs Clas sont organisées
- Des personnels communs interviennent sur les deux structures (accompagnants élèves en situation de handicap, services civiques, animateurs...).
- Pour les directeurs d'établissements, dans la mesure du possible, envisager un jour commun de «décharge» pour faciliter les échanges avec les partenaires.
- Le Clas et l'établissement scolaire organisent des événements conviviaux en commun,
- Le Clas partage son bilan avec ses partenaires.



## La mise en oeuvre un projet Clas sur votre territoire

“ Le chargé de conseil et de développement Caf de territoire vous accompagne dans votre projet. ”

**Les chargés de conseil et de développement de la Caf** sont les interlocuteurs privilégiés pour les gestionnaires d'équipements et les élus tant lors de la réflexion sur le projet que pour son suivi.

Dans les territoires ruraux et les communes de petite taille, la mise en place d'un Clas peut apparaître complexe : nombre d'enfants visés, compétences disponibles, recrutements éventuels...

**La Caf peut vous accompagner dans la construction de coopérations inter-communales** sur de tels projets.

La Convention territoriale globale (Ctg), à travers notamment son volet relatif aux actions de soutien à la parentalité, peut ainsi constituer le cadre de ces différentes dynamiques de coopération entre acteurs à l'échelle des territoires.

Avec l'appui, autant que de besoin, des autres services Caf, les chargés de conseil et de développement vous proposent **un accompagnement technique** qui comprend :

### L'aide aux diagnostics

Notamment dans le cadre des Conventions territoriales globales avec l'analyse des besoins sur le terrain, la détection des personnes et associations ressources et la mise en lien des acteurs potentiels pour créer de véritables partenariats.

### L'accompagnement du projet

- Un soutien méthodologique à la construction du projet pour être en conformité avec le cahier des charges. Le projet Clas **est travaillé avec la ou les collectivités locales**,
- Une réflexion associant les écoles et les acteurs du Clas sur les familles auxquelles proposer le service (réflexion sur les besoins spécifiques de l'enfant, besoins spécifiques de la famille, disponibilité des familles, âges charnières CP ou CM2 - 6<sup>e</sup> par exemple...),
- L'aide à la mise en place **d'une instance locale de concertation** favorisant l'articulation entre les différentes offres existantes sur le territoire. Elle peut prendre différentes formes selon le contexte local (exemple : comité local, commission Pedt, etc.) Le pilotage relève de la compétence du Maire ou du Président de la Communauté de communes ou Epci,
- Une réflexion sur les sites d'implantation et les locaux. Un projet peut aussi être pensé en se déployant sur plusieurs sites distincts (locaux municipaux, écoles, autres sites en proximité...), de manière simultanée ou en roulement, selon les territoires et les volontés politiques locales. Ce type de mise en œuvre engendre néanmoins une plus grande complexité et doit pouvoir être bien appréhendé par les protagonistes,
- La promotion du Clas par la Caf en s'appuyant sur ses sites internet et ses publications.



## La mise en oeuvre un projet Clas sur votre territoire

### Le soutien aux accompagnants et coordinateurs

- Le développement d'une offre de formation à destination des accompagnants et coordinateurs,
- Des temps d'échanges ou « chantier » de réflexion avec les coordinateurs en lien avec d'autres acteurs (fédérations des centres sociaux, réseau Canopé...) favorisant l'interconnaissance, le partage d'expériences et la capitalisation de bonnes pratiques,
- La diffusion d'informations et d'outils d'animation pour travailler avec les parents.

### Le soutien financier

Les actions financées doivent bénéficier de co-financement.

Le dépôt des demandes auprès de la Caf est réalisé dans le cadre d'une procédure d'appels à projets. **Le financement du projet est subordonné à l'agrément du projet par le comité de pilotage départemental** composé de l'Éducation nationale et de la Caf.

Pour être éligibles au financement au titre de la prestation de service, les projets Clas doivent répondre aux exigences du référentiel national Clas et proposer, de manière cumulative, des actions portant sur les quatre axes suivants :

- un axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes,
- un axe d'intervention auprès et avec les parents,
- un axe de concertation et de coordination avec l'école,
- un axe de concertation et de coordination avec les acteurs du territoire.

La prestation de service (Ps) Clas versée par la branche Famille permet de prendre en charge une partie des dépenses de fonctionnement engagées par les porteurs de projets selon les modalités de calcul suivantes :

- le comité de pilotage valide le nombre de collectifs d'enfants (entre huit et douze enfants par collectif). En zone rurale ou dans les groupes accueillant des enfants en situation de handicap, les groupes retenus peuvent être ajustés à cinq enfants par groupes,
- la prise en compte de 32,5 % des dépenses de fonctionnement des actions conduites auprès d'un groupe de huit à douze enfants, dans la limite d'un prix plafond de 7 885 € par an, soit une valeur maximale de la Ps de 2 563 € (barème année scolaire 2021-2022),
- un financement complémentaire sous forme de bonus pourra être attribué, sur proposition de la Caf, sur les volets enfants et parents du référentiel des Clas :
  - *Bonus « enfants »* : soutien à la mise en place de projets culturels et éducatifs au sein des Clas (300 € par collectif d'enfants),
  - *Bonus « parents »* : renforcement de l'action des Clas en matière de soutien à la parentalité (300 € par collectif d'enfants).

Ces bonus sont attribués par les Caf de manière cumulative ou isolée (*bonus parents* et/ou *bonus enfants*) selon la plus-value de l'action proposée au regard des exigences figurant déjà dans le référentiel national Clas. Il faut en effet que les projets aillent au-delà du socle de la Ps Clas pour pouvoir prétendre à un bonus. Il sera par ailleurs demandé aux animateurs du Clas de participer à l'animation départementale «parentalité» si elle existe et/ou au plan de formation proposé dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles.

Ces bonus visent donc à doter les porteurs de projets Clas de moyens d'action supplémentaires, pour développer des projets de plus grande ampleur, mobilisateurs pour les enfants, les parents et les équipes, et leviers essentiels à l'ouverture sur le monde et l'élargissement des centres d'intérêt des enfants.





# La mise en oeuvre un projet Clas sur votre territoire



## Idées de bonnes pratiques

### LE DIAGNOSTIC

Avant de s'engager dans l'action, il convient de dresser un état des lieux pour examiner la situation du territoire (difficultés, points forts, points faibles, ressources...) en mettant en commun les informations des différents partenaires :

#### Territoire

- équipements scolaires,
- raison du choix du site : identification des difficultés par les classifications (Rep, contrat ville...),
- situation des quartiers,
- éventualité de la mobilité du Clas (multisite) et coopérations intercommunales...

#### Offres existantes

- soutien scolaire,
- aide aux devoirs,
- garderies périscolaires,
- accueils de loisirs sans hébergement périscolaires,
- activités sportives,
- activités culturelles,
- place de l'accompagnement à la scolarité et lien entre les différentes offres,
- offre de soutien aux parents.

#### Articulation du temps...

... de l'école et du périscolaire :

- Plan mercredi,
- PédT,
- Pre, etc

#### Participation des partenaires et niveaux de contribution

- information,
- consultation,
- concertation,
- co-production.

#### Conditions de prise en charge des jeunes

Mise en place d'un système de «pédibus» : accompagnement des élèves à pieds par exemple.



## Les autres dispositifs d'accompagnement pour les enfants et les jeunes

« Certaines expressions sont employées dans le langage courant comme si elles étaient équivalentes. Il convient toutefois de les distinguer pour éviter les confusions. »

*Le Décret n° 2018-647 a redéfini la limite des temps périscolaires et extrascolaires : Le temps périscolaire concerne les activités organisées en dehors des cours, durant la semaine scolaire, incluant l'accueil du mercredi, qu'il y ait ou non école le matin. Le temps extrascolaire comprend les samedis sans école, les dimanches et les congés scolaires*

### Le soutien scolaire (établissements scolaires)

Dispensé, dans le cadre de l'école et dans le temps scolaire, par des enseignants, à des élèves qui, provisoirement, ou sur une plus longue durée, ont besoin d'une aide personnelle

Peut prendre la forme de l'aide individualisée, de la remédiation, du tutorat, voire prendre place dans le cadre des études au collège.

### Devoirs faits (établissements scolaires)

Devoirs faits est un temps d'étude accompagné et proposé aux collégiens, dans leur établissement, pour réaliser leurs devoirs. Cette étude est gratuite. Chaque enfant doit pouvoir travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin.

### Les activités pédagogiques complémentaires (établissements scolaires)

Les activités pédagogiques complémentaires (Apc) font partie des obligations de service des professeurs qui les organisent et les mettent en œuvre dans toutes les écoles. Néanmoins, les Apc ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves. Elles s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous et nécessitent l'accord des parents concernés.

Elles offrent un large champ d'action pédagogique et permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre. Les enseignants peuvent ainsi aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés temporaires et ciblées dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial de la commune.

*Les dispositifs d'accompagnement pour les écoliers/Ministère de l'Éducation nationale de la jeunesse et des sports*

### Les Alsh (Accueils de loisirs sans hébergement) périscolaires (collectivités ou Éducation nationale)

Ce sont des Accueils collectifs de mineurs (Acm) organisés sur les temps périscolaires.

Ils doivent satisfaire à des obligations réglementaires (habilitation et assurance des locaux, projet éducatif et pédagogique, règlement intérieur, effectifs, taux d'encadrement, qualification des intervenants...) et doivent être déclarés sur le site TAM du Ministère Enjs.

Ils assurent un accueil de qualité en toute sécurité et ouvrent droit aux aides à l'investissement et au fonctionnement ainsi qu'aux prestations de service Caf.

Ils peuvent être organisés ou non dans le cadre d'un Projet éducatif de territoire (Pedt), qui intègre ou non le Plan-Mercredi. Ces conventions assurent une meilleure cohérence éducative au sein des territoires entre l'ensemble des acteurs concernés réunis dans un comité de pilotage (élus, écoles, structures d'animation et d'éducation populaire, tissus associatif culturel et sportif, représentants de parents...), et permettent une meilleure complémentarité entre les différents projets et temps de l'enfant (scolaires, périscolaires, extrascolaires).

### Les garderies périscolaires (collectivités ou associations)

Ces accueils ont peu d'obligations réglementaires en dehors des locaux qui doivent être habilités et assurés pour recevoir du public. Ils offrent un service minimum d'accueil pour permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle, mais ne peuvent bénéficier d'aides et de prestations de service Caf.

### L'aide aux devoirs (collectivités, associations ou entreprises)

Dispensée en dehors du temps scolaire, dans le cadre de l'école ou hors de l'école par des professionnels ou des bénévoles.

Les élèves peuvent approfondir le travail fait en classe, réaliser les devoirs demandés par les enseignants et trouver une aide si nécessaire.



## Contacts

**Vous souhaitez nous contacter  
pour un projet de Clas ?**

**Votre interlocuteur**



70 rue de Sainte Anne  
56000 Vannes

**Secrétariat**

**02 97 62 27 33**

**[secretariat-dasp.cafvannes@caf.cnafmail.fr](mailto:secretariat-dasp.cafvannes@caf.cnafmail.fr)**

*Ce document a été réalisé dans le cadre d'un groupe de travail copiloté par la Caf du Morbihan et les services de l'Éducation nationale associant des opérateurs Clas (Entraide scolaire de Guidel, Centre social Eveil), des élus locaux (Beignon, Missiriac, Oust à Brocéliande Communauté, Local-Mendon) et les services Caf et Dsden.  
Nous les remercions pour le travail mené.*

